

Déclaration en matière de stratégie Erasmus

L'établissement s'engage à publier cette stratégie globale (les 3 parties) sur son site internet dans le mois suivant la signature de la Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur par la Commission européenne

Pouvez-vous décrire la stratégie internationale (UE et hors UE) de votre établissement. Dans votre description, expliquer a) comment vous choisissez vos partenaires, b) dans quelle(s) région(s) géographique(s) et c) les objectifs et les groupes cibles les plus importants de vos activités de mobilité (en ce qui concerne le personnel et les étudiants en premier, deuxième et troisième cycles y compris les cycles courts, que ce soit à des fins d'études ou de stage). Le cas échéant, expliquer comment votre établissement participe à l'élaboration de diplômes doubles / multiples / conjoints.

Il faut d'abord rappeler le cadre dans lequel s'inscrit toute action à caractère de coopération internationale mise en œuvre dans notre établissement :

C'est d'abord le cadre régional, mis en place par l'autorité académique, le PREA (plan régional de l'enseignement agricole 2013-2017), qui, parmi les 18 leviers d'actions définis, en consacre 3 aux actions qui nous concernent :

- Favoriser l'insertion sociale et la citoyenneté des jeunes par des actions sur le développement durable, la coopération internationale et l'éducation culturelle.
- Établir des modalités de partenariat avec l'enseignement supérieur concernant l'adaptation des BTS au parcours LMD, la carte des LP et autres dispositifs de passerelles vers l'enseignement supérieur.
- Faire des exploitations agricoles et ateliers technologiques, des interfaces d'innovation et d'expérimentation avec nos partenaires de l'enseignement supérieur, de la recherche et du développement agricole.

C'est ensuite le projet d'établissement qui place la coopération internationale à l'intérieur du Quatrième axe stratégique « formation et éducation du citoyen », dans l'action « apprentissage de la citoyenneté locale et planétaire » comme un vecteur majeur de celle-ci.

C'est aussi le consortium ERASMIP, consacré à l'organisation des mobilités de stage dans le cadre Erasmus, dont notre établissement est membre.

C'est enfin l'existence d'un partenariat de longue date avec un établissement d'enseignement supérieur court situé au Cameroun qui offre des opportunités de mobilités sortantes ou sortantes à des apprenants ou personnels (sur des durées courtes cependant).

De tous ces facteurs, il ressort que la stratégie internationale de notre établissement, au sens que lui donne le programme Erasmus, est centrée sur deux axes : à titre principal la mobilité de stage en entreprise, sortante et entrante, et à titre accessoire, la participation à des partenariats stratégiques.

Le cas échéant, pouvez-vous décrire la stratégie de votre établissement pour l'organisation et la mise en œuvre de projets de coopération européenne et internationale dans l'enseignement et la formation en lien avec des projets mis en œuvre dans le cadre du Programme.

Notre premier axe sera de développer les mobilités de stage en entreprise de nos étudiants en cycle court dans la zone européenne. Pour cela, le point clé, qui réside dans le choix des partenaires à l'étranger, sera grandement facilité par le nouveau consortium ERASMIP qui dispose d'un réseau de contacts étoffé.

Notre deuxième priorité concerne l'accueil d'étudiants en mobilités de stage en entreprise. Nous disposons dans cette mission de deux atouts :

- la ferme intégrée dans la structure de notre établissement, qui mène plusieurs actions s'inscrivant dans la logique de l'agriculture durable, notamment la participation au programme « écophyto 2018 », mais surtout la mise en place d'une expérimentation en vraie grandeur consacrée à l'agroforesterie. Cette action fera l'objet à terme d'un protocole avec l'INRA (procédure en cours) pour pouvoir valider les résultats d'expérimentation.

- Le centre de formation pour adultes, lui aussi intégré dans la structure de l'établissement, spécialisé en exploitation forestière, dont les enseignements sont certifiées PEFC. Or, ce centre met en place une formation spécifique « technique de conservation des sols », laquelle accorde nécessairement une bonne place à l'agroforesterie.

Ces deux acteurs, d'une part par rapport aux techniques novatrices qu'ils mettent en place, d'autre part par rapport au réseau d'entreprises qu'ils mobilisent, sont à même de constituer un lieu d'accueil ou de facilitation d'accueil pour des étudiants étrangers en mobilité de stage en entreprise.

Dernier axe retenu : la constitution de partenariats stratégiques, toujours autour de ces mêmes thèmes, c'est-à-dire agroforesterie, conservation des sols, sylvopastoralisme. Le réseau de partenaires locaux et régionaux existant déjà, il reste à l'opérationnaliser.

Remarque :

Nous ne nous fermons pas à la mobilité d'études, tout au contraire, mais nous savons que dans le schéma actuel, elle est très difficile à mettre en œuvre, il faudra donc attendre 2015 et la probable application de la semestrialisation à nos référentiels de formation pour l'envisager avec réalisme, et à la condition que nos moyens internes en personnel le permettent.

Pouvez-vous expliquer l'impact escompté de votre participation au Programme de modernisation de votre établissement (et ceci pour chacune des 5 priorités de la stratégie de modernisation de l'enseignement supérieur²) en ce qui concerne les objectifs de la politique que vous comptez réaliser.

Qualité : :- La « sensibilisation » à la nécessaire mise en concordance de nos référentiels de formation, en l'occurrence BTSA, avec les crédits ECTS est renforcée par la création de relations avec des partenaires étrangers et par l'accueil d'étudiants étrangers.

- L'affichage sur le site de notre établissement d'informations destinées à des publics étrangers nous oblige à une plus grande lisibilité de nos enseignements et de nos pratiques pour une meilleure attractivité, l'engagement de participer à l'accueil d'étudiants étrangers pour des mobilités de stage en entreprise nous conduit à collaborer de manière renouvelée avec des entreprises et d'autres structures d'accueil potentielles.

Qualification :- La mobilité de stage offre à l'apprenant une véritable plus-value « technique », puisqu'il lui aurait été bien difficile d'avoir accès à des pratiques, des méthodes, des savoir-faire nouveaux sans cette opportunité.

Employabilité :- la pratique de la mobilité à l'étranger a pour les bénéficiaires un impact positif non contestable sur leur recherche d'emploi... c'est devenu une évidence.

Gouvernance :- les établissements de notre type sont déjà caractérisés par une forte autonomie décisionnelle. Le notre n'échappe pas à la règle, les innovations sont encouragées et les étudiants, par exemple à travers le Club UNESCO qu'ils dirigent de manière autonome, voient leurs initiatives valorisées.

Lien entre enseignement supérieur, recherche et entreprises :

- L'accueil d'étudiants étrangers en stages en entreprise a justement l'intérêt pour notre établissement de renforcer les relations avec les entreprises ou les autres structures d'accueil ; la participation possible à des partenariats stratégiques constituera un degré supérieur dans le renforcement de ces relations. Dans les deux cas, le bénéfice est établi.

E. Déclaration d'Adhésion de la candidature

Je soussigné, représentant légal de l'établissement candidat

- certifie que les informations contenues dans cette candidature sont complètes et exactes à ma connaissance. Toutes les actions dans le cadre du Programme seront mises en œuvre sur la base des accords écrits conclus avec les autorités compétentes des établissements partenaires

- déclare accepter le contenu de la Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur tel que défini ci-dessus, et engage mon établissement à faire en sorte de respecter et observer ces obligations

- déclare accepter la publication de la stratégie par la Commission européenne

Lieu: Nom: Date (jj/mm/aaaa): / /

J'ai lu et j'accepte les Conditions relatives à la protection des données "[HYPER LINK](#)"

Signature **originale** du représentant légal de l'établissement

Cachet **original** de l'établissement